



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 31 MAI 2022

EXERCICE 2021

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Conseil d'administration

François NUSSE, Président Directeur Général

Dominique DARIDAN

Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

Céline GOBLOT

Charles NUSSE

Frédéric NUSSE

Guillaume NUSSE

Jérôme NUSSE

Monique PRISSARD

Emmanuel RENAUDIN

Manon TROTET

Caroline VALENTIN

Commissaires aux comptes

BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
Pascal FRANCOIS

ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris
Hugues de NORAY – Nicolas AUBRUN

Sommaire :

page

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire	4
Attestation du rapport financier annuel	4
Rapport du Conseil à l'assemblée générale ordinaire	5
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	15
Organigramme du Groupe	18
Exacompta Clairefontaine – comptes sociaux	19
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	32
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	36
Groupe Exacompta Clairefontaine – comptes consolidés	37
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	72
Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire	76

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2021 ;
- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
- Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des commissaires aux comptes
 - sur les comptes annuels
 - sur les conventions réglementées
 - sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Mandats des administrateurs

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attestation du rapport financier annuel :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Nusse
Directeur Général Délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 MAI 2022

Mesdames, Messieurs,

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Produits d'exploitation	7 880	8 091
Résultat d'exploitation	284	446
Résultat financier	5 085	1 498
Résultat net	2 675	2 328

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe dont elle gère la force de vente et certains biens immobiliers.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires. Elle coordonne les actions en matière de certification environnementale.

Depuis janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Le montant des charges fiscalement non déductibles s'élève à 19 629 €.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 531 218	1 574 860	1 248 997	1 192 493	1 278 105
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	6 078 290	5 619 746	6 520 151	5 072 573	4 260 995
Impôts sur les bénéfices	2 606 179	-489 242	943 463	-903 725	825 352
Dotations nettes aux amortissements et provisions	824 492	3 781 049	645 751	488 883	12 666 797
Résultat net	2 674 819	2 327 939	4 930 937	5 487 415	-9 231 154
Résultat distribué	*4 163 846	3 394 440	3 394 440	3 054 996	3 054 996
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	3,09	5,40	4,93	5,28	3,04
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,36	2,06	4,36	4,85	-8,16
Dividende attribué	*3,68	3,00	3,00	2,70	2,70
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	36	37	40	41	44
Masse salariale	3 453 317	3 348 232	3 704 075	3 710 118	3 793 875
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 334 748	1 244 552	1 413 392	1 478 584	1 503 407

* Dividende proposé

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Factures reçues					Factures émises				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total
(A) - Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					5					5
Montant total des factures concernées en € TTC	9 915	-	-	18 401	28 316	30 560	-	-	5 517	36 077
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,6 %			1,3 %	1,9 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						1,5 %			0,3 %	1,8 %
(B) - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues en € TTC	Néant					Néant				
(C) - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou art. L.443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

INFORMATIONS SUR LE TITRE ET ACTIONNARIAT

Le titre cotait 95 € le 4 janvier 2021 et termine l'année à 94,5 € (-0,5 %). Le nombre de titres échangés durant l'exercice est de 25 488 sur le marché Euronext et 87 645 de gré à gré.

Il n'existe aucun programme de rachat d'actions et il n'y a pas d'actionnariat salarié dans la société mère.

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Notre actionnaire principal, les Ets Charles NUSSE, possède 910 395 actions à droit de vote double, soit 80,46 % du capital au 31 décembre 2021.

Le 21 septembre 2021, La Financière de l'Echiquier a franchi à la baisse le seuil de 5 % en capital. A la même date, LG Invest a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, déclaration publiée par l'AMF le 28 septembre 2021.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Produit des activités ordinaires	726 789	689 597
Résultat opérationnel	30 417	14 727
Résultat net avant IS	29 631	12 837
Résultat net après IS	21 463	11 613
Dont part des minoritaires	786	-702
Part du groupe	20 677	12 315

Le résultat net après IS publié en 2020 était de 11 574 K€. La modification provient d'une décision de l'IFRIC IC portant sur le calcul des engagements de retraite dont l'impact est comptabilisé de manière rétroactive.

Un écart d'acquisition avait été déprécié pour 2 000 K€ dans les comptes consolidés de l'exercice 2020. Aucune dépréciation de goodwill n'a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2021.

Au 1^{er} juillet 2021 le Groupe a pris le contrôle des sociétés sœur Loca Pub Imprimerie et CCB Création qui ont été absorbées au 31 décembre 2021. Le goodwill global de l'opération s'élève à 3,1 M€.

En 2021, la marge brute d'autofinancement du groupe Exacompta Clairefontaine s'élève à 69 058 K€ contre 55 231 K€ en 2020 (corrigée de l'effet rétroactif IFRIC), et l'EBITDA – *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization* – à 75 942 K€, contre et 62 826 K€.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe avec Etablissements Charles NUSSE qui fournit conseil et assistance aux sociétés du groupe. Les prestations délivrées sont rémunérées par une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de chaque société de l'exercice précédent.

2.2 SECTEURS D'ACTIVITES

Papier

Les prix de la pâte marchande ont bondi d'environ 400 €/tonne au premier semestre 2021 (source RISI) alors que la capacité européenne de production de papiers d'impression et d'écriture avait été réduite. L'inquiétude des clients du fait de ces deux phénomènes a engendré un excès de commandes perturbant le planning des machines. Au total, les livraisons en Europe de l'Ouest de ces papiers ont augmenté de 9 % sur 2020 mais restent en retrait de 7 % sur celles de 2019.

Notre propre production est en hausse de 1,7 % à 235 milliers de tonnes de papiers bobinés. Le tonnage vendu a augmenté de 10,5 %. Le résultat de l'exercice 2021 a été obtenu grâce à cette bonne activité et à la résorption de nos stocks de pâtes et de papiers qui étaient en excédent à la fin de 2020.

Transformation

Le marché des articles de papeterie en France s'est effrité de 0,4 % en moyenne pour le « Papier Façonné » et 0,7 % pour le « Classement » (source GFK). Des difficultés d'approvisionnement et de très grandes variations de coûts ont marqué ce secteur ; pour certaines matières comme le carton gris, le prix a pratiquement doublé.

Nos tarifs ont peu évolué, la rentrée des classes 2021 s'est faite sensiblement aux mêmes conditions que celle de 2020. Nos différents départements ont eu globalement une bonne activité et des résultats variables suivant les familles de produits.

2.3 SITUATION FINANCIERE

2.3.1 Endettement

Au 31 décembre 2021, pour un chiffre d'affaires de 726 789 K€, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 264 132 K€ dont 44 943 K€ de dette financière induite par l'activation des contrats de location. Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 445 165 K€.

Le Groupe a négocié des lignes de crédit complémentaires avec ses partenaires bancaires pour un total de 21 M€. A la clôture de l'exercice, le montant des billets de trésorerie émis était de 50 000 K€ sur un programme d'émission de 125 000 K€.

Le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 192 840 K€ au 31 décembre 2021 et affichait un endettement net de 71 292 K€.

Hors la dette financière technique due à l'application de la norme IFRS 16, le niveau d'endettement net s'élève à 26 349 K€ au 31 décembre 2021 contre 43 340 K€ au 31 décembre 2020.

2.3.2 Instruments financiers

Le Groupe ne détient plus d'instruments de couverture de taux. En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

2.4 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

2.4.1 Risques liés à l'activité économique

- Baisse tendancielle de la consommation de papiers d'impression et d'articles de papeterie

Provoquée principalement par la concurrence du numérique, cette baisse affecte tous les pays développés. En France les chiffres de l'ADEME sur la période 2009-2020 donnent une réduction moyenne annuelle de 4 % pour les ramettes, de 8 % pour les enveloppes et 2 % pour les articles de papeterie.

L'Europe forme un marché relativement autarcique pour ces produits, marché dominé par de grands groupes industriels en ce qui concerne la production de papiers. Pour équilibrer l'offre avec la demande, de nombreuses machines à papier d'impression ont été soit arrêtées, soit reconverties vers ceux destinés à l'emballage.

Le marché de la pâte à papier marchande, dont la monnaie de référence est l'USD, est mondial. Certains acteurs ont été amenés à décaler ou abandonner des projets d'investissement pour tenir compte de la réduction de consommation des papiers d'impression.

- Une consommation de nos produits en évolution

La consommation de papiers de bureau et d'articles de classement n'est pas revenue au niveau de 2019. Certaines spécialités comme la correspondance festive ou les photos numériques sont encore très touchées. A l'inverse, la demande en papiers, cartes et plastiques recyclés est très forte. Les familles d'articles de papeterie sont également affectées différemment selon leur destination, professionnelle ou non.

Nos principaux clients souhaitent promouvoir une économie circulaire et diminuer l'empreinte carbone de leur propre activité. Cela conduit au développement de l'offre de produits recyclés mais engendre de nouvelles contraintes réglementaires ainsi qu'une augmentation des coûts.

- Un bond des prix de référence des matières premières et de l'énergie en 2021

Ils passent notamment pour la pâte d'eucalyptus de 600 à 960 €/t (source RISI), pour l'indice du gaz de 80 à 130 (source INSEE), pour le MWh électrique de base de 40 à 100 € (source EEX). D'autres matières comme le carton gris et le vélin écolier sont en très forte augmentation, de 50 à 100 %, sans visibilité sur les évolutions futures.

- Les soubresauts de l'épidémie de Covid 19

Grâce aux mesures de prévention qui avaient été prises dès 2020 puis aux progrès de la vaccination, il n'y a pas eu en France de confinement généralisé en 2021. Mais, au fur et à mesure des vagues de cette épidémie et de l'évolution de ses variants, les pouvoirs publics ont été amenés à réglementer les déplacements, à instaurer le contrôle vaccinal, limiter l'ouverture de lieux au public et développer le recours au télétravail.

Le groupe a su maintenir globalement ses activités mais l'analyse des performances est complexe entre les effets sanitaires, la situation macro-économique et celle du secteur.

2.4.2 Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

Notre risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances à moyen terme pouvant se substituer ou venir en complément des émissions de billets de trésorerie. Les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

2.4.3 Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Aucun texte réglementaire ne définit les constituants du changement climatique, les critères matériels de mesure, l'horizon temporel ou les valeurs associées. Le risque financier lié aux effets du changement climatique ne peut donc être évalué objectivement. Cependant, le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité.

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. La quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) couvre la période 2021-2030.

Le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour la période 2021-2025 a été fixé par arrêté le 10 décembre 2021. Il s'élève à 57 919 tonnes par an soit une baisse de près de 7 % par rapport à 2020.

La Déclaration de performance extra-financière présente la politique environnementale du Groupe. Elle détaille notamment les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour réduire l'empreinte environnementale issue de ses activités.

2.5 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.5.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre à la fois par le conseil d'administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information comptable et financière
- conformité aux lois et règlements en vigueur

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en œuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

2.5.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protège contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes, y compris informatiques
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là même dans les états financiers
- le non-respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations comptables et financières pour assurer son pilotage :

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés
- les comptes trimestriels (mars et septembre – non publiés)
- les comptes prévisionnels (non publiés)

2.5.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :

- maîtrise des achats de matières premières
- risque environnemental
- protection des actifs et des sites industriels
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change

Les procédures en matière comptable et financière qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe peuvent être synthétiquement décrites :

- établissement de comptes prévisionnels
- suivi budgétaire
- suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
- rapprochements comptables intra-groupe
- suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
- situation de trésorerie mensuelle et cumulée
- composition et performance du portefeuille de placements
- suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement.

Ces instruments financiers (contrats ou options) constituent une opération permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif, ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés, ou bien encore d'un engagement futur.

Le Groupe n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'il contrôle).

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale ou ses délégataires ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe.

Pour le traitement de l'information comptable et financière, le Groupe et ses filiales utilisent notamment les systèmes suivants :

- SAP, Navision, Sage (comptabilité & finances)
- Uloa (gestion fiscale)
- Talentia Consolidation et Intercompany (consolidation)
- Zadig (gestion du personnel)

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le conflit en Ukraine n'a pas d'impact direct significatif sur nos approvisionnements et nos ventes mais ouvre une période d'incertitude sur la fourniture en volume et le prix du gaz. Nous n'avons pas d'implantation en Russie.

4. PERSPECTIVES

Nos résultats de 2022 ne bénéficieront pas de résorptions de stocks et subiront totalement les augmentations de prix sur les matières premières auxquelles s'ajouteront celles sur l'énergie dont les prix explosent pour la part non couverte pas des contrats préalablement négociés.

La hausse de nos prix de ventes est absolument nécessaire alors que la demande pour nos produits est toujours très soutenue.

Dans le contexte actuel, il est difficile de donner une prévision des résultats de l'exercice 2022.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les sociétés papetières travaillent en permanence à des solutions techniques pour certaines gammes ou demandes clients, via des laboratoires internes ou externes et essais machines. Ces travaux de perfectionnement technique, d'amélioration des qualités de papier ne procèdent pas de développements innovants destinés à aboutir à de nouveaux procédés papetiers ou de mise sur le marché de produits totalement nouveaux. Nos laboratoires sont dédiés essentiellement aux tests de qualité des produits fabriqués, à l'analyse de substitution de catégories de fibres et de faisabilité technique.

Les sociétés du secteur transformation modifient régulièrement le design de produits et de nouveaux articles se créent en permanence. Ceux-ci n'entrent pas dans des programmes spécifiques et nécessitent en général peu de développements particuliers.

Un atelier est dédié à la mise au point d'équipements spécifiques qui n'existent pas sur le marché et à destination exclusif du Groupe.

6. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du Groupe Exacompta Clairefontaine était de 3 549 personnes au 31 décembre 2021. Les sociétés françaises appliquent à titre principal la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle du cartonnage.

Le Comité de groupe a été réuni le 30 juin 2021 pour commenter l'activité et les perspectives économiques et sociales de l'exercice.

7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les informations requises à l'article L225-102-1 du Code de commerce font l'objet d'un document spécifique intitulé « Déclaration de performance extra-financière » qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Il comprend notamment des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

8. PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

8.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 2021	2 674 819,35 €
Prélèvement sur autres réserves	<u>1 489 027,05 €</u>
Total	4 163 846,40 €
Affecté à titre de :	
Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>3 937 550,40 €</u>
Total des dividendes	4 163 846,40 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 3,68 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2018	2,70	1 131 480
2019	3,00	1 131 480
2020	3,00	1 131 480

8.2 ADMINISTRATEURS

Votre Conseil vous propose de renouveler, par résolution distincte, les mandats d'administrateur suivants :

- de Monsieur Frédéric NUSSE demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème} ;
- de Monsieur Guillaume NUSSE demeurant Hausleberg 1 à Oberried (Allemagne) ;
- de Monsieur Jérôme NUSSE demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème}

Ces mandats, valables pour une période de 6 ans, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2027.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

M. Charles NUSSE

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exaclair Ltd (GB)
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)
- Gérant de Rodeco (DE)
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)
- Administrateur de Biella Schweiz (CH)

M. François NUSSE

- Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exacompta
- Président de Papeteries Sill
- Président de Claircell Ingénierie
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)
- Président du conseil d'administration de Biella Schweiz (CH)

M. Frédéric NUSSE

- Président des Papeteries de Clairefontaine
- Président de Papeterie de Mandeuve
- Président d'Everbal
- Directeur de Schut Papier
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)

M. Guillaume NUSSE

- Président de Clairefontaine Rhodia
- Président de CFR
- Président de Madly
- Administrateur unique d'Exaclair SA (ES)
- Gérant de Brause Produktion (DE)
- Gérant des sociétés marocaines : Makane Bouskoura, Publiday et Clair Maroc
- Director d'Eurowrap Ltd (GB)
- Chairman de Eurowrap AB (SE) et Eurowrap A/S (DK)

M. Jean-Claude Gilles NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Gérant d'AFA
- Président de Photoweb
- Président du Conseil d'administration d'Exaclair SA (BE)

M. Jean-Marie NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)

M. Jérôme NUSSE

- Président des Editions Quo Vadis
- Président d'Exaclair Italia (IT)
- Président de Quo Vadis Japan (JP)
- Président de Quo Vadis Editions (US)
- Secrétaire de Quo Vadis International Limitée (CA)

Mme Monique PRISSARD

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Mme Caroline VALENTIN

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE

M. Dominique DARIDAN

- Président de Daridan Conseil, Recherche Crédit et Investissements

Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

- Directrice de Cabinet chez Société Générale Equipment Finance

Mme Céline GOBLOT

- Directrice générale de Zadig Productions

2. Echéances des mandats en date de clôture d'exercice

Le Conseil est composé de dix administrateurs nommés par les actionnaires et de deux administrateurs représentant les salariés.

- M. Frédéric NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Guillaume NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Jérôme NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Dominique DARIDAN – mandat jusqu'en 2022
- Mme Céline GOBLOT – mandat jusqu'en 2022
- Mme Caroline VALENTIN – mandat jusqu'en 2022
- M. Charles NUSSE – mandat jusqu'en 2023
- M. Emmanuel RENAUDIN, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2023
- Mme Monique PRISSARD – mandat jusqu'en 2024
- Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC – mandat jusqu'en 2024
- M. François NUSSE – mandat jusqu'en 2025
- Mme Manon TROTET, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2025

Le Conseil ne dispose d'aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital.

3. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise. De même il n'y a pas de comité ou d'organe d'assistance du Conseil d'administration.

Le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur et les évolutions de celui-ci sont décidées au cours des différentes réunions.

Un Code de conduite régissant les comportements pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence été approuvé par le Conseil d'administration de mai 2017.

4. Conventions

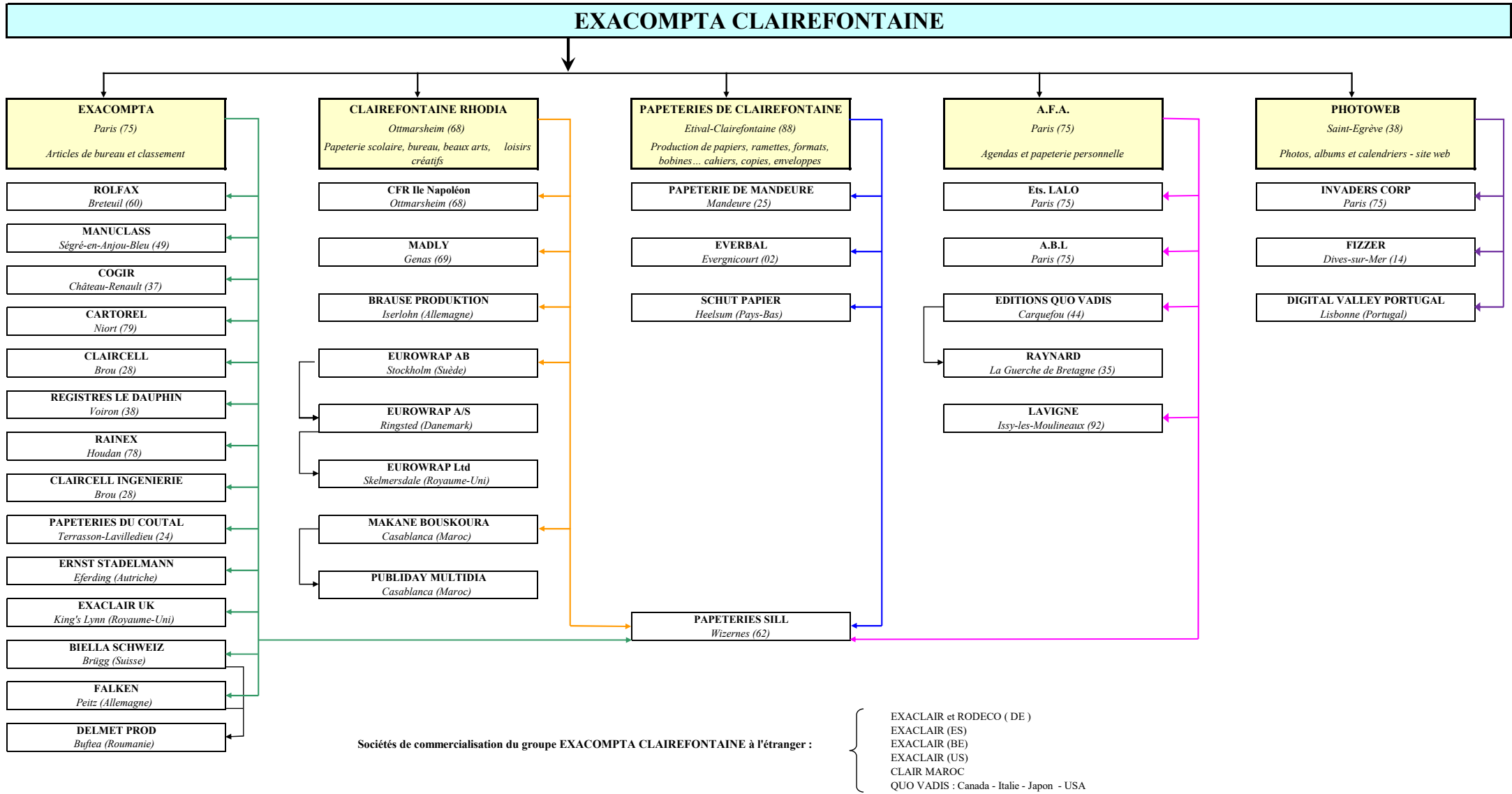
Il n'existe pas de conventions soumises à l'article L225-38 du Code de commerce.

La redevance de 0,2 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent au titre de la convention d'assistance liant Exacompta Clairefontaine et ses filiales détenues à 100 % entre dans le champ d'exclusion prévu à l'alinéa premier de l'article L225-39 du même Code et est conclue à des conditions normales.

La dernière mise à jour de la convention a été approuvée par le conseil d'administration du 26 mars 2014. Le conseil du 27 mai 2015 l'a qualifié « d'opération courante conclue à des conditions normales ». Cette convention dans son esprit et montant existe depuis 2003, ce qui est indiqué au rapport de gestion.

Il n'existe pas de convention conclue durant l'exercice par un dirigeant ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société Exacompta Clairefontaine avec une filiale.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux au
31 décembre 2021

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF en K€	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	2	4
Immobilisations incorporelles en cours		
Immobilisations corporelles		
Terrains	3 901	3 907
Constructions	8 698	9 397
Autres immobilisations corporelles	8	21
Immobilisations corporelles en cours	-	-
Immobilisations financières		
Participations	312 570	312 570
Créances rattachées à des participations	19 008	10 938
Prêts	51 453	58 706
Autres immobilisations financières	507	507
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	396 147	396 050
Stocks	198	198
Avances et acomptes versés sur commandes	20	15
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 818	1 710
Autres créances	45 278	45 453
Charges constatées d'avance	151	138
Disponibilités	93 393	99 017
TOTAL ACTIF CIRCULANT	140 858	146 531
Ecarts de conversion actif	28	22
TOTAL ACTIF	537 033	542 603

PASSIF en K€	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Autres réserves	122 643	123 709
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice - bénéfice	2 675	2 328
Provisions réglementées	1 966	1 878
CAPITAUX PROPRES	295 314	295 945
Provisions		
Pour risques	28	22
Pour charges	341	331
TOTAL DES PROVISIONS	369	353
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122 167	141 641
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310	252
Dettes fiscales et sociales	3 385	938
Autres dettes	115 445	103 445
Produits constatés d'avance	43	29
TOTAL DES DETTES	241 350	246 305
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	537 033	542 603

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	1 531	1 575
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 840	6 029
Autres produits	508	487
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 879	8 091
Achats et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 683	1 732
Impôts, taxes et versements assimilés	228	414
Salaires et traitements	3 453	3 348
Charges sociales	1 335	1 245
Dotations aux amortissements sur immobilisations	720	706
Dotations aux provisions	27	74
Autres charges	149	126
CHARGES D'EXPLOITATION	7 595	7 645
RESULTAT D'EXPLOITATION	284	446
Produits financiers de participations	4 465	4 630
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	547	614
Autres intérêts et produits assimilés	694	672
Reprises sur provisions, transferts de charges	22	5 052
Différences positives de change	330	119
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	6 058	11 087
Dotations aux amortissements et provisions	28	8 022
Intérêts et charges assimilées	945	1 060
Différences négatives de change		507
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	973	9 589
RESULTAT FINANCIER	5 085	1 498
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 369	1 944
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges	58	45
PRODUITS EXCEPTIONNELS	58	45
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	146	150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	146	150
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-88	-105
Impôts sur les bénéfices	2 606	-489
BENEFICE DE L'EXERCICE	2 675	2 328

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont :

- le total du bilan s'élève à 537 032 531 €
- le résultat net s'élève à 2 674 819,35 €

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers sont établis en conformité avec le règlement 2014-03 de l'ANC et suivants relatifs au plan comptable général.

1.2. Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

1.3. Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La mise à jour de la recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires est sans effet rétrospectif dans les comptes de la société.

1.4. Faits marquants de l'exercice

Il n'y a pas de fait méritant une information particulière.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation, pour chaque composant, sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Logiciels	1 à 3 ans
<input type="checkbox"/> Constructions	25 à 40 ans
<input type="checkbox"/> Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
<input type="checkbox"/> Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans

La différence entre les amortissements fiscaux et économiques est portée en amortissements dérogatoires.

Dépréciations :

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

2.2. Stocks

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois résineux sur pied.

2.3. Créances et dettes

Evaluation & dépréciation :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

2.4. Trésorerie

Trésorerie court terme :

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission, ont une échéance fixe et une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 50 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage :

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 145 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2021.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs détenus à des fins de transaction. La valeur au bilan, soit 6 502 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2021. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.5. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés correspondent à la différence entre l'amortissement déterminé selon les usages fiscaux et l'amortissement calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 1 966 K€ à la clôture.

2.6. Provisions pour risques et charges

2.6.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La méthode de calcul de la provision est la méthode des unités de crédit projetées avec application de la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée dont l'effet n'est pas significatif. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le calcul repose sur les principales hypothèses suivantes :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- montant des indemnités à percevoir en fonction de la convention collective « Cartonage »
- âge de départ à la retraite : de 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut du salarié
- taux de charges sociales : 45 %
- taux d'actualisation : 0,25 %

Le montant de l'engagement de retraite, charges sociales comprises, est provisionné en totalité à la clôture et s'élève à 341 K€.

2.6.2 Autres provisions

Les autres provisions comptabilisées correspondent aux pertes de change liées aux écarts de conversion pour 28 K€.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Société consolidant les comptes de la société

Exacompta Clairefontaine est détenue à 80,46 % par les Ets Charles NUSSE, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 603 248 € – 138 Quai de Jemmapes 75010 PARIS.

3.2. Effectif

L'effectif moyen de la société mère est de 36 personnes en 2021 (1 cadre administratif et 35 commerciaux).

3.3. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec toutes les sociétés françaises, hors la société Fizzer détenue à 60 %. Cette convention est reconductible d'année en année par tacite reconduction.

La société mère du groupe fiscal est la société Exacompta Clairefontaine.

La charge d'impôt comptabilisée correspond à celle qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale, sous réserve des dispositions suivantes :

- absence de limitation du bénéfice d'imputation des déficits reportables en avant
- remboursement des crédits d'impôts non imputés par la société, dès lors que ces crédits d'impôts ont pu être imputés par la société mère

Les économies d'impôts réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits.

La charge d'impôt liée à l'intégration fiscale s'élève à 2 395 K€ en 2021.

3.4. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par la société.

Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'élève à 91 K€ en 2021, dans le cadre de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2019.

3.5. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'importance significative concernant les parties liées n'a été conclue à des conditions différentes de celles du marché.

3.6. Engagements hors bilan

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 1 ^{er} janvier	1 131 480	4 €
Au 31 décembre	1 131 480	4 €

Variation des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2020	295 945
Dividendes distribués	-3 394
Variation des provisions réglementées	+88
Résultat de l'exercice 2021	2 675
Capitaux propres au 31/12/2021	295 314

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture
Concessions, brevets, licences	260				260
Immobilisations incorporelles	260				260
Terrains	3 929				3 929
Constructions et aménagements	25 038				25 038
Autres immobilisations corporelles	140	1			141
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Immobilisations corporelles	29 107	1	0	0	29 108
Participations	352 570				352 570
Créances rattachées à des participations	10 938	8 770	700		19 008
Prêts	58 706		7 253		51 453
Autres immobilisations financières	507				507
Immobilisations financières	422 721	8 770	7 953		423 538

Variation des amortissements sur immobilisations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises et sorties	Montants à la clôture
Concessions, brevets, licences	256	2		258
Immobilisations incorporelles	256	2		258
Terrains	22	6		28
Constructions et aménagements	15 641	699		16 340
Autres immobilisations corporelles	119	14		133
Immobilisations corporelles	15 782	719		16 501

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales	Capital social et capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette	Prêts	Dividendes encaissés
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE 88480 Etival Clairefontaine SIREN n° 402 965 297	91 200 204 545	100 %	103 001 103 001		2 394
EXACOMPTA 75010 Paris SIREN n° 702 047 564	2 160 92 853	100 %	115 693 95 693	25 861	852
AFA 75010 Paris SIREN n° 582 090 452	1 440 40 066	100 %	49 633 29 633		
CLAIREFONTAINE RHODIA 68490 Ottmarsheim SIREN n° 339 956 781	22 500 38 593	100 %	40 912 40 912	24 842	780
PHOTOWEB 38120 Saint-Egrève SIREN n° 428 083 703	40 20 317	100 %	43 320 43 330		439
Participations					
Coopérative forestière FORÊTS & BOIS DE L'EST	variable	non significatif	3 3		

Variation des provisions et dépréciations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montants à la clôture
Amortissements dérogatoires	1 878	146	58		1 966
Provisions réglementées	1 878	146	58		1 966
Pertes de change	22	28		22	28
Pensions et obligations similaires	331	27		17	341
Autres charges					
Provisions pour risques et charges	353	55		39	369
Titres de participation	40 000				40 000
Dépréciations	40 000				40 000

Dotations et reprises		
○ exploitation	27	17
○ financières	28	22
○ exceptionnelles	146	58
Total	201	97

Echéancier des créances

Echéances des créances - en K€	Montants bruts	- de 1 an	+ de 1 an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	19 008		19 008
Prêts	51 453	6 926	44 527
Autres immobilisations financières	507		507
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Créances clients	1 818	1 818	
Personnel et comptes rattachés	9	9	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Taxe sur la valeur ajoutée	17	17	
Groupe et associés	45 246	45 246	
Autres créances	6	6	
Charges constatées d'avance	151	151	
Total général	118 215	54 173	64 042

Echéancier des dettes

Echéances des dettes - en K€	Montants bruts	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes – Ets de crédit	122 167	65 911	39 943	16 313
Fournisseurs et comptes rattachés	310	310		
Personnel et comptes rattachés	486	486		
Organismes sociaux	368	368		
Impôts sur les bénéfices	2 380	2 380		
Taxe sur la valeur ajoutée	102	102		
Autres impôts, taxes et assimilés	49	49		
Groupe et associés	114 799	114 799		
Autres dettes	646	646		
Produits constatés d'avance	43	43		
Total général	241 350	185 094	39 943	16 313

Détail des charges & produits constatés d'avance

en K€	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Opérations d'exploitation	119	
Opérations financières	32	43
Total	151	43

Détail des charges à payer & produits à recevoir

en K€	Charges à payer	Produits à recevoir
Factures non parvenues // à établir	129	108
Dettes // créances fiscales & sociales	512	-
Opérations financières	19	511
Total	660	619

Détail des transferts de charges

en K€	Transferts de charges
Transferts de charges externes	1 136
Transferts de charges de personnel	4 562
Transferts de charges impôts & taxes	125
Total	5 823

Produits et charges exceptionnels

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Cession des immobilisations corporelles	-	-
Reprise d'amortissements dérogatoires	58	45
Autres produits	-	-
Total des produits exceptionnels	58	45
Cession des immobilisations corporelles	-	-
Dotation aux amortissements dérogatoires	146	150
Autres charges	-	-
Total des charges exceptionnelles	146	150

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition - en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 369	234	5 135
Résultat exceptionnel	-88	-23	-65
Charge d'impôt			
• charge d'intégration fiscale		2 395	-2 395
• autres effets d'impôt		-	-
Total général	5 281	2 606	2 675

Situation fiscale différée et latente

en K€ (au taux d'IS de 25 %)	Montant
<i>Impôt sur :</i>	
Amortissements dérogatoires	492
Total des accroissements	492
<i>Impôt payé d'avance sur :</i>	
Congés payés	63
Autres	85
Total des allègements	148
Situation fiscale différée nette	344

Déficits reportables	0
Situation fiscale latente nette	0

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 331 m€ sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note 2.1.2 de l'annexe, la valeur d'inventaire est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres, reposant notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées. Nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations : Prises de participation et de contrôle

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Nancy, le 25 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY

Nicolas AUBRUN

Pascal FRANCOIS

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Nancy, le 25 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY

Nicolas AUBRUN

Pascal FRANCOIS

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés au
31 décembre 2021

1. Etats financiers consolidés

Situation financière consolidée

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Notes
ACTIFS NON COURANTS	359 281	359 317	
Goodwills	45 288	42 188	(2.1.4)
Immobilisations incorporelles	18 047	15 196	(2.1.4)
Immobilisations corporelles	292 184	297 482	(2.1.5)
Actifs financiers	3 171	3 738	(2.1.6)
Impôts différés	591	713	(2.4)
ACTIFS COURANTS	539 335	534 505	
Stocks	213 617	217 365	(2.2.1)
Clients et autres créances	129 040	111 801	(2.2.2)
Acomptes versés	3 342	2 007	
Créances d'impôt	496	837	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	192 840	202 495	(2.2.3)
TOTAL DES ACTIFS	898 616	893 822	

CAPITAUX PROPRES	445 165	424 139	
Capital	4 526	4 526	
Réserves consolidées	419 195	407 317	
Résultat - part du groupe	20 677	12 315	
Capitaux propres – part du groupe	444 398	424 158	
Intérêts minoritaires	767	-19	
DETTES NON COURANTES	199 674	230 108	
Emprunts et dettes financières non courants	118 947	146 592	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16)	34 901	36 317	(2.6)
Impôts différés	23 887	22 598	(2.4)
Provisions	21 939	24 601	(2.5)
DETTES COURANTES	253 777	239 575	
Fournisseurs et comptes rattachés	76 606	68 296	
Emprunts et dettes financières courants	100 242	99 243	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16) – court terme	10 042	9 890	(2.6)
Provisions	2 864	3 152	(2.5)
Dettes d'impôt	2 644	78	
Autres dettes	61 379	58 916	(2.10)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	898 616	893 822	

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Chiffre d'affaires	726 789	689 597	
- Ventes de produits	715 790	673 993	
- Ventes de services	10 999	15 604	
Autres produits opérationnels	10 718	22 316	
- Reprises d'amortissements	149	10 579	(2.1.4 à 2.1.6)
- Subventions	2 001	1 258	
- Autres produits	8 568	10 479	
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	-5 609	6 104	(2.2.1)
Marchandises et matières consommées	-342 413	-326 812	
Charges externes	-114 321	-113 072	
Frais de personnel	-181 803	-182 813	(2.11)
Impôts et taxes	-8 984	-12 591	
Dotations aux amortissements	-44 401	-48 799	(2.1.4, 2.1.5)
Autres charges opérationnelles	-9 559	-19 203	
Résultat opérationnel – avant dépréciation des goodwill	30 417	14 727	
Dépréciation des goodwill / profit d'acquisition	-	-	(2.1.1, 2.1.4)
Résultat opérationnel – après dépréciation des goodwill	30 417	14 727	
Produits financiers	2 489	2 509	
Charges financières	-3 275	-4 399	
Résultat financier	-786	-1 890	(2.9)
Charges d'impôt sur le résultat	-8 168	-1 224	(2.4)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	21 463	11 613	
Résultat net – part des minoritaires	786	-702	
Résultat net - part du Groupe	20 677	12 315	
Résultat de la période	20 677	12 315	
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480	(2.3)
Résultat (de base & dilué) par action	18,27	10,88	

Etat du résultat global

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	21 463	11 613
Ecarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2 483	-860
Impôt sur éléments non reclassables	-525	241
Eléments non reclassables en résultat	1 958	-619
Ecarts de conversion des états financiers d'entités étrangères	3 237	-849
Impôt sur éléments reclassables	-	-
Eléments reclassables en résultat	3 237	-849
Autres éléments du résultat global	362	-78
Résultat global total	27 020	10 067
Attribuable :		
- au groupe	26 234	10 769
- aux minoritaires	786	-702

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Primes liées	Réserves et résultats consolidés	Ecarts actuariels	Ecarts de conversion	Total - part du groupe	Total - part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	4 526	92 745	320 619	-252	1 710	419 348	-	419 348
Dividendes distribués			-3 395			-3 395		-3 395
Résultat net de la période			11 613			12 315	-702	11 613
Autres éléments du résultat global			-78	-619	-849	-1 546		-1 546
Reclassement écarts actuariels			-252	252		-		-
Put sur intérêts minoritaires Fizzer			-3 500			-3 500		-3 500
Acquisition Fizzer - intérêts minoritaires			683			-	683	683
IFRIC 05/2021 - engagements de retraite			936			936		936
Capitaux propres au 31 décembre 2020	4 526	92 745	326 626	-619	861	424 158	-19	424 139
Dividendes distribués			-3 394			-3 394		-3 394
Résultat net de la période			21 463			20 677	786	21 463
Autres éléments du résultat global			362	1 958	3 237	5 557		5 557
Reclassement écarts actuariels			-619	619		-		-
Put sur intérêts minoritaires Fizzer			-2 600			-2 600		-2 600
Capitaux propres au 31 décembre 2021	4 526	92 745	341 838	1 958	4 098	444 398	767	445 165

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	21 463	11 613	
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	43 780	49 403	(2.1.4 à 2.1.6, 2.5) (2.4)
• Variation des impôts différés	791	-4 035	
• Plus-values de cession, nettes d'impôt	292	-204	
• Ecart de conversion	2 235	-960	
• Autres	497	-586	
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>69 058</i>	<i>55 231</i>	
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-3 435	1 081	Bilan
• Variation liée à l'impôt sur les bénéfices	6 635	5 259	
• Impôt sur les bénéfices décaissé	-3 728	-8 764	
(1) Flux net de trésorerie générés par l'activité	68 530	52 807	
• Acquisitions d'immobilisations	-31 932	-35 080	(2.1.4 à 2.1.6)
• Cessions d'immobilisations	1 341	1 109	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	-3 658	-1 507	
(2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-34 249	-35 478	
• Dividendes versés	-3 394	-3 395	(Variation des capitaux propres)
• Emprunts souscrits	22 328	37 419	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	-	180	
• Remboursements d'emprunts	-51 884	-35 998	
• Intérêts payés	-1 109	-1 298	
• Intérêts reçus	420	381	
• Remboursement de la dette de location	-11 448	-11 611	
(3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-45 087	-14 322	
(1+2+3) Total des flux de trésorerie	-10 806	3 007	
Trésorerie d'ouverture	93 362	90 355	
Trésorerie de clôture	82 556	93 362	
Variation de trésorerie	-10 806	3 007	

Variation de la trésorerie et des dettes financières à moins d'un an

En K€	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	192 840	202 495	-9 655
Découverts bancaires	-52 540	-51 485	-1 055
Trésorerie nette	140 300	151 010	-10 710
Dettes financières à moins d'un an	-57 744	-57 648	-96
Trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an	82 556	93 362	-10 806

Pandémie Covid-19

Grâce aux mesures de prévention qui avaient été prises dès 2020 puis aux progrès de la vaccination, il n'y a pas eu en France de confinement généralisé en 2021. Mais, au fur et à mesure des vagues de cette épidémie et de l'évolution de ses variants, les pouvoirs publics ont été amenés à réglementer les déplacements, à instaurer le contrôle vaccinal, limiter l'ouverture de lieux au public et développer le recours au télétravail. Les mesures sanitaires et dispositions de travail adaptées mises en place depuis 2020 ont été poursuivies sur l'exercice 2021.

Le groupe a su maintenir globalement ses activités mais l'analyse des performances est complexe entre les effets sanitaires, la situation macro-économique et celle du secteur.

Les évolutions de la pandémie n'ont pas conduit à des fermetures de site et le Groupe n'a pas eu recours au dispositif de Prêt Garanti par l'Etat.

Evènement postérieur à la clôture : conflit en Ukraine

Il n'a pas d'impact direct significatif sur nos approvisionnements et nos ventes mais ouvre une période d'incertitude sur la fourniture en volume et le prix du gaz. Nous n'avons pas d'implantation en Russie.

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les règles et méthodes comptables appliquées restent inchangées par rapport à celles du 31 décembre 2020 à l'exception du calcul des engagements de retraite suite à une décision de l'IFRIC IC.

L'impact du changement de méthode devant être comptabilisé de manière rétroactive, les comptes consolidés du 31 décembre 2020 ont été modifiés. Ces comptes retraités sont présentés en comparatif de l'exercice 2021 et les divergences sont les suivantes.

Situation financière consolidée en K€	31/12/2020 retraité	31/12/2020 publié	Variation
ACTIFS NON COURANTS	359 317	359 394	-77
Impôts différés	713	790	-77
TOTAL DES ACTIFS	893 822	893 899	-77
CAPITAUX PROPRES	424 139	423 164	975
Capital	4 526	4 526	
Réserves consolidées	407 317	406 381	936
Résultat - part du groupe	12 315	12 276	39
Capitaux propres – part du groupe	424 158	423 183	975
Intérêts minoritaires	-19	-19	
DETTES NON COURANTES	230 108	231 160	-1 052
Impôts différés	22 598	22 351	247
Provisions	24 601	25 900	-1 299
TOTAL DES PASSIFS	893 822	893 899	-77

Compte de résultat consolidé en K€	31/12/2020 retraité	31/12/2020 publié	Variation
Charges d'impôt sur le résultat	-1 224	-1 263	39
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	11 613	11 574	39

Résultat net – part des minoritaires	-702	-702	
Résultat net - part du Groupe	12 315	12 276	39

2- Adoption des normes internationales

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – *Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2*
- Amendement à IFRS 16 – *Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021*

Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après 2021

- Amendement à IFRS 3 – *Référence au cadre conceptuel*
- Amendements à IAS 16 – *Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue*
- Amendements à IAS 37 – *Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat*
- Améliorations annuelles – *Cycle 2018-2020*

En 2021, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, amendement ou interprétation approuvé par l'Union Européenne.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne

- Amendements à IAS 1 – *Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants*
- Amendements à IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*
- Amendements à IAS 12 – *Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction*

L'analyse des incidences de l'application de ces nouveaux textes est en cours.

3- Variation de périmètre

Le 1^{er} juillet 2021 le Groupe a pris le contrôle des sociétés sœur Loca Pub Imprimerie et CCB Création qui ont été absorbées au 31 décembre 2021. Sur l'exercice 2021, ces deux entités ont réalisé un chiffre d'affaires global de 4,1 M€.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill constaté s'élève à 3,1 M€ pour un prix d'acquisition de 4,5 M€ et après mise à la juste valeur des actifs immobilisés de 0,4 M€.

4- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

5- Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

6- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice, ce qui représente une approximation suffisante des cours aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

7- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

- Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, le cas échéant, et des passifs encourus ou assumés.
Les coûts connexes à l'acquisition sont constatés en charge.
- Les actifs acquis et passifs transférés sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est ouverte lors de chaque opération de regroupement d'entreprises et ne peut être modifiée ultérieurement.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la quote-part de la participation détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur. Le produit ou la perte correspondante est enregistré en résultat.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé à des conditions avantageuses, l'acquéreur comptabilise le profit correspondant en résultat à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe applique la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

8- Goodwill

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent entre la contrepartie transférée et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

L'évaluation initiale du regroupement d'entreprises peut être ajustée en contrepartie du goodwill en cas de nouvelles informations sur des faits existants à la date d'acquisition. La période d'ajustement de l'évaluation initiale est limitée à 12 mois à compter de la date de l'acquisition.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Le goodwill est initialement évalué à son coût et comptabilisé en tant qu'actif selon les principes exposés au paragraphe 7 ci-avant. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) représentées par les 5 départements du groupe : Papiers ; Articles de bureau et de classement ; Papeterie scolaire, beaux-arts et loisirs créatifs ; Agendas et calendriers ; Digital photo. Elles sont constituées de filiales et regroupements de filiales, présentant des synergies et ne présentant pas de flux de trésorerie indépendants.

Ces UGT sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux segments opérationnels tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*.

Chaque année un test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie porteuses de goodwills, ainsi qu'à chaque arrêté s'il y a un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des UGT est la plus haute entre la valeur vénale et la valeur d'utilité qui résulte d'un DCF (Discounted Cash Flow – actualisation des flux de trésorerie) réalisé selon les modalités suivantes conformément au dispositif prévu par la norme IAS 36 :

- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- Business plans à 3 ans correspondant aux plans validés par la Direction ;
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 3 ans sur la base d'un taux de croissance propre au secteur d'activité.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill comptabilisée au compte de résultat n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

9- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeubles de placement. Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire et aucune valeur résiduelle n'est retenue. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, la modification de la durée d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

10- Contrats de location et droits d'utilisation

Comptabilisation des contrats de location simple

Tous les contrats de location simple sont comptabilisés suivant un modèle unique conduisant à enregistrer au passif une dette de location correspondant à la somme des paiements de location futurs actualisés et, à l'actif, un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle de location.

Nature des contrats de location

Les contrats de location sont à près de 90 % des contrats de location immobilière, les autres natures étant principalement des matériels de manutention et des véhicules.

Au cas particulier des baux commerciaux, la durée retenue pour ces contrats est la période généralement exécutoire. La décision IFRIC IC du 26 novembre 2019 n'a pas entraîné d'impact significatif, les durées de bail et celle d'amortissement des agencements non dissociables étant cohérentes.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative.

Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Le taux d'intérêt est notamment établi à partir d'échéances d'emprunts de 7 à 10 ans, applicables en particulier aux locations immobilières qui représentent l'essentiel des droits d'utilisation.

11- Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Marques

Les marques sont inscrites en tant qu'actifs incorporels et comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. En l'absence de limite prévisible à leur capacité de générer des flux nets de trésorerie, la durée d'utilité des marques exploitées par le Groupe est considérée comme indéfinie.

Elles ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi qu'à chaque arrêté s'il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- | | |
|--|------------|
| - Brevets, licences et logiciels | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles | 5 à 10 ans |

12- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée suivant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

13- Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont classés en actifs disponibles à la vente évalués en juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

Si la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, les participations restent évaluées au coût d'acquisition. Dans le cas d'une dépréciation, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Les créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières sont évaluées en juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

14- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont constituées sur la base des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

15- Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production ou à leur valeur nette de réalisation si cette dernière leur est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone.

La quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) couvre la période 2021-2030. Le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour la période 2021-2025 a été fixé par arrêté le 10 décembre 2021.

Les méthodes de comptabilisation appliquées par le Groupe sont celles issues du règlement N° 2012-03 de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de ce règlement, le Groupe applique le modèle « Production » pour lequel la détention des quotas est liée à un processus de production générant des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont utilisés pour se conformer aux obligations de restitution.

Les principales caractéristiques de l'application de ce modèle sont les suivantes :

- Les quotas sont comptabilisés en stocks
 - Les quotas alloués par l'Etat sont comptabilisés pour une valeur nulle. Ils sont suivis en quantité uniquement
 - Les quotas acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition

- Evaluation à la date de clôture
 - Une dépréciation est à comptabiliser lorsque la valeur actuelle du stock est inférieure à sa valeur comptable
 - Les quotas alloués, étant affectés d'une valeur nulle, ne sont pas soumis à une évaluation spécifique
- La sortie de stock
 - Les quotas sont sortis du stock au fur et à mesure des émissions de CO₂. Dans le cas de quotas alloués il n'y a pas d'incidence comptable
 - En cas de cession de quotas, les plus-values et moins-values sont comptabilisées en résultat opérationnel
- Les obligations liées aux émissions de gaz à effet de serre
 - L'obligation fondamentale de restitution de quotas de CO₂ en fonction des émissions est inchangée par rapport aux périodes d'allocation précédentes
 - A la clôture de chaque période comptable, si les quotas [alloués + acquis] sont insuffisants pour faire face à l'obligation de restitution, un passif correspondant au montant des quotas manquants à acquérir est comptabilisé

16- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire.

Ces placements sont convertibles en un montant de trésorerie connu sous un délai maximal de mobilisation d'une semaine et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction – valeurs mobilières de placement – sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue et la part à court terme des comptes courants qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

17- Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient plus d'instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie et couverture de juste valeur). Les instruments financiers dérivés correspondants sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

18- Emprunts

Tous les emprunts portant intérêts sont évalués initialement à leur juste valeur et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier et n'incluent pas les coûts internes d'administration.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales contrôlées constituent un passif financier. La dette est estimée en fonction des contrats et peut être réestimée en fonction des résultats réalisés par l'entité. Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options déduction faite des intérêts minoritaires correspondants avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

19- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclables en résultat.

20- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

21- Produits et charges

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués.

Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de contreparties variables ou de délais de paiement supérieurs à 1 an.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont, sauf exception, comptabilisées en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Les exceptions portent sur des dispositifs publics ciblés sur la compensation de charges identifiées, comme l'activité partielle.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.

La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Résultat opérationnel

Les charges et produits opérationnels sont classés par nature comptable et non en fonction de leur caractère courant ou non courant.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

22- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas qualifiée d'impôt sur le résultat et n'entre pas dans le champ d'application de la norme IAS 12. Les contributions sont enregistrées en charge opérationnelle.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises).

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits ou non constatés lorsqu'il existe une incertitude qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour en assurer le recouvrement.

Il n'y a pas de déficits fiscaux activables au niveau du groupe fiscal Exacompta Clairefontaine.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, qu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

23- Gestion du risque financier

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risques de marché

L'exposition aux risques de marché consiste essentiellement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

❑ Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

❑ Risque de taux d'intérêt

Certains emprunts initialement émis à taux variable exposaient le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie, et en conséquence, des swaps de taux d'intérêt étaient contractés.

En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances à moyen terme.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

❑ Créances clients et autres débiteurs

Le risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cadre de paiements d'avance.

Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés. Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées.

❑ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

24- Information sectorielle

Les segments opérationnels sont basés sur l'organisation interne du Groupe et définis par pôle de métier.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement, et digital photos

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

Une information sectorielle par zone géographique est également présentée, ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

2. Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Actifs non courants

2.1.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Marques

Dans le poste « concessions, licences, marques et droits similaires » figurent des marques pour un montant net global de 5 367 K€.

Goodwills

Les goodwills portent essentiellement sur les activités des départements Digital pour 30,2 M€ et Façonnés Papiers pour 11,2 M€.

L'information sectorielle présente la répartition des goodwills par secteurs d'activités et géographiques.

Le test annuel de dépréciation des UGT a été effectué en 2021 sur la base de la valeur d'utilité des flux de trésorerie, en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de chaque UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité en 2021 sont similaires à celles retenues en 2020.

Les hypothèses clés utilisées dans la détermination des montants recouvrables sont le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur terminale.

- Les taux d'actualisation des flux de trésorerie des UGT ont été estimés à partir du coût moyen pondéré du capital, soit un taux avant impôt compris entre 5,78 et 7,54 % dans les 4 départements relevant du secteur Transformation et de 7,43 % dans le département Papier. Ils intègrent un taux d'inflation de 0,8 % au titre d'une prime spécifique.
- Les taux de croissance long terme à l'infini des UGT sont principalement compris entre 0 % et 1,5 %.

Le risque de perte de valeur lié aux changements d'hypothèses clé a été mesuré par

- Une augmentation du taux d'actualisation de 1 point
- Une diminution des taux de croissance à l'infini de 1 point

La mesure de la sensibilité aux changements d'hypothèses clé ne conduit pas à l'enregistrement d'une perte de valeur sur aucune UGT.

2.1.2 Immobilisations corporelles

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles a fait l'objet d'une revue dans le Groupe. Aucune modification de durée d'utilité conduisant à un changement significatif d'estimation comptable n'a été identifiée sur la période.

IFRS 16 – Contrats de location

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative. Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Il est notamment établi à partir d'échéances de 7 à 10 ans applicables aux locations immobilières qui représentent près de 90 % des contrats en valeur de droits d'utilisation.

L'analyse de la décision IFRS IC du 26 novembre 2019 n'a pas entraîné d'impact significatif. En particulier, il en ressort des durées cohérentes entre celle de bail et celle d'amortissement des agencements non dissociables.

Les contrats de faible valeur ne sont pas retenus.

Catégories des locations au 31/12/2021

en K€	Immobilier	Matériel industriel	Autres	Total
Droits d'utilisation	61 332	2 897	4 460	68 689
Amortissements	20 346	1 326	2 306	23 978
Valeur nette	40 986	1 571	2 154	44 711

La dette de location est présentée au passif du bilan et dans la note 2.6.

Au compte de résultat, la charge d'amortissement des droits d'utilisation s'élève à 10 921 K€ et les intérêts de location à 380 K€.

Les contrats de location sont agrégés dans les tableaux de flux des immobilisations corporelles.

2.1.3 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont maintenus à leur coût à défaut de juste valeur fiable.

Les créances rattachées aux participations, prêts et autres immobilisations financières sont évaluées au coût amorti. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

Les autres créances sont principalement composées de dépôts et cautionnements pour 1 681 K€.

2.1.4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Au 31 décembre 2021, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	42 188	49 166	10 476	59 642
Acquisitions		1 104	2 183	3 287
Cessions		-427		-427
Variations de périmètre	3 100			
Ecarts de conversion		594	91	685
Transferts et autres mouvements		5 615	-2 440	3 175
Valeur brute à la clôture	45 288	56 052	10 310	66 362
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	0	37 685	6 761	44 446
Cessions		-425		-425
Variations de périmètre				
Amortissements		3 209	426	3 635
Dépréciations				
Reprises		-23		-23
Ecarts de conversion		526	81	607
Transferts et autres mouvements		77	-2	75
Amortissements et dépréciations à la clôture	0	41 049	7 266	48 315
Valeur nette comptable à l'ouverture	42 188	11 481	3 715	15 196
Valeur nette comptable à la clôture	45 288	15 003	3 044	18 047

Au 31 décembre 2020, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	37 383	46 728	6 724	53 452
Acquisitions		1 004	1 425	2 429
Cessions		-2 580	-10	-2 590
Variations de périmètre	4 805	593	2 800	3 393
Ecarts de conversion		58	-60	-2
Transferts et autres mouvements		3 363	-403	2 960
Valeur brute à la clôture	42 188	49 166	10 476	59 642
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	0	34 192	5 338	39 530
Cessions		-2 580	-10	-2 590
Variations de périmètre		181		181
Amortissements		5 814	1 476	7 290
Dépréciations		23		23
Reprises				
Ecarts de conversion		55	-43	12
Transferts et autres mouvements				
Amortissements et dépréciations à la clôture	0	37 685	6 761	44 446
Valeur nette comptable à l'ouverture	37 383	12 536	1 386	13 922
Valeur nette comptable à la clôture	42 188	11 481	3 715	15 196

2.1.5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2021, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	307 840	553 745	58 455	9 036	929 076
Acquisitions	9 279	13 641	3 550	11 543	38 013
Cessions	-3 532	-7 261	-1 925		-12 718
Variations de périmètre		314	322		636
Ecart de conversion	3 939	2 032	490	8	6 469
Transferts et autres mouvements	318	5 142	492	-9 054	-3 102
Valeur brute à la clôture	317 844	567 613	61 384	11 533	958 374
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	178 549	408 563	44 482	0	631 594
Cessions	-3 080	-6 785	-1 878		-11 743
Variations de périmètre		253	268		521
Amortissements	14 994	21 316	4 456		40 766
Dépréciations					
Reprises	-111	-9	-6		-126
Ecart de conversion	2 969	1 814	397		5 180
Transferts et autres mouvements	-109	38	69		-2
Amortissements et dépréciations à la clôture	193 212	425 190	47 788	0	666 190
Valeur nette comptable à l'ouverture	129 291	145 182	13 973	9 036	297 482
Valeur nette comptable à la clôture	124 632	142 423	13 596	11 533	292 184

Au 31 décembre 2020, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	288 507	533 544	55 501	11 726	889 278
Acquisitions	19 568	17 578	3 991	11 290	52 427
Cessions	-3 304	-6 512	-2 085		-11 901
Variations de périmètre	607	2 007	361		2 975
Ecart de conversion	-335	-569	-129	5	-1 028
Transferts et autres mouvements	2 797	7 697	816	-13 985	-2 675
Valeur brute à la clôture	307 840	553 745	58 455	9 036	929 076
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	167 463	389 943	41 703	159	599 268
Cessions	-3 156	-5 954	-1 986		-11 096
Variations de périmètre	465	1 783	224		2 472
Amortissements	14 754	21 886	4 657		41 297
Dépréciations	111	9	6		126
Reprises				-159	-159
Ecart de conversion	-18	-481	-101		-600
Transferts et autres mouvements	-1 070	1 377	-21		286
Amortissements et dépréciations à la clôture	178 549	408 563	44 482	0	631 594
Valeur nette comptable à l'ouverture	121 044	143 601	13 798	11 567	290 010
Valeur nette comptable à la clôture	129 291	145 182	13 973	9 036	297 482

2.1.6 Actifs financiers

Au 31 décembre 2021, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	17 366	939	2 577	20 882
Acquisitions		39	45	84
Cessions		-36	-620	-656
Variations de périmètre				
Ecart de conversion	727		14	741
Transferts et autres mouvements				
Valeur brute à la clôture	18 093	942	2 016	21 051
Dépréciations à l'ouverture	17 111	33	0	17 144
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	42			42
Reprises		-33		-33
Ecart de conversion	727			727
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	17 880	0	0	17 880
Valeur nette comptable à l'ouverture	255	906	2 577	3 738
Valeur nette comptable à la clôture	213	942	2 016	3 171

Au 31 décembre 2020, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	34 112	960	1 943	37 015
Acquisitions		46	590	636
Cessions	-11 778	-65	-12	-11 855
Variations de périmètre	-5 250		64	-5 186
Ecart de conversion	249		-10	239
Transferts et autres mouvements	33	-2	2	33
Valeur brute à la clôture	17 366	939	2 577	20 882
Dépréciations à l'ouverture	27 216	33	2	27 251
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	106			106
Reprises	-10 441		-2	-10 443
Ecart de conversion	230			230
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	17 111	33	0	17 144
Valeur nette comptable à l'ouverture	6 896	927	1 941	9 764
Valeur nette comptable à la clôture	255	906	2 577	3 738

2.1.7 Tableau des échéances des autres actifs financiers

Au 31 décembre 2021, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	82	184	676	942
Autres immobilisations financières	129	2	1 885	2 016
Immobilisations et créances financières	211	188	2 561	2 958

Au 31 décembre 2020, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	111	152	676	939
Autres immobilisations financières	117	2	2 458	2 577
Immobilisations et créances financières	228	154	3 134	3 516

2.2 Actifs courants

2.2.1 Stocks par nature

Au 31 décembre 2021, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	92 383	20 562	122 749	235 694
Variation	938	1 355	-6 792	-4 499
Variations de périmètre	143			143
Valeur brute à la clôture	93 464	21 917	115 957	231 338
Dépréciations à l'ouverture	10 968	1 259	6 102	18 329
Dotations	9 437	999	5 184	15 620
Reprises	-9 608	-1 190	-5 466	-16 264
Ecart de conversion et autres mouvements	10	2	24	36
Dépréciations à la clôture	10 807	1 070	5 844	17 721
Valeur nette comptable à l'ouverture	81 415	19 303	116 647	217 365
Valeur nette comptable à la clôture	82 657	20 847	110 113	213 617

Au 31 décembre 2020, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	87 862	22 163	115 718	225 743
Variation	4 229	-1 632	6 751	9 348
Variations de périmètre	292	31	280	603
Valeur brute à la clôture	92 383	20 562	122 749	235 694
Dépréciations à l'ouverture	10 537	1 404	6 461	18 402
Dotations	11 175	1 001	5 033	17 209
Reprises	-10 739	-1 146	-5 383	-17 268
Ecart de conversion et autres mouvements	-5		-9	-14
Dépréciations à la clôture	10 968	1 259	6 102	18 329
Valeur nette comptable à l'ouverture	77 325	20 759	109 257	207 341
Valeur nette comptable à la clôture	81 415	19 303	116 647	217 365

2.2.2 Dépréciation des autres actifs courants

en K€	Dépréciations à l'ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre et autres écarts	Dépréciations à la clôture
Créances clients	1 875	1 451	-918	134	2 542
Autres créances	241				241
Total	2 116	1 451	-918	134	2 783

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Clients et comptes rattachés	112 577	1 271		113 848
Créances fiscales et sociales	12 307			12 307
Débiteurs divers	2 940			2 940
	127 824	1 271		129 095
Dépréciation				-2 783
Actifs financiers				126 312
Charges constatées d'avance				2 728
Créances clients et autres créances au bilan				129 040

2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Soldes bancaires	166 527	176 481	-9 954
Equivalents de trésorerie	26 313	26 014	299
Total	192 840	202 495	-9 655

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement) sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat. La valeur au bilan, soit 26 313 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2021. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 €, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Aucune politique particulière de gestion du capital n'est mise en œuvre par le Groupe.

Les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

2.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les marques, les provisions réglementées, les subventions publiques, les profits internes sur stocks et des provisions.

Variation des impôts différés

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Impôts différés actifs	591	713	-122
Impôts différés passifs	23 887	22 598	1 289
Impôt différé net	23 296	21 885	1 411

Détail de la charge d'impôt

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Impôt exigible	-7 377	-5 298
Impôt différé	-791	4 074
Produit / Charge d'impôt	-8 168	-1 224

Preuve d'impôt

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'ensemble consolidé après impôt	21 463	11 613
Dépréciation des goodwill, net de profit d'acquisition		
Impôts sur les bénéfiques	7 377	5 298
Impôts différés	791	-4 074
Base fiscale consolidée	29 631	12 837
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	26,5 %	28 %
Charge d'impôt théorique	7 852	3 594
Actifs d'impôt utilisés sur les sociétés étrangères	820	-1 217
Différences de taux d'imposition	21	164
Décalages d'imposition	1 765	-474
Débets et crédits d'impôt	-1 745	1 448
Impôts différés à 25 %	-	-2 291
Autres impacts	-545	-
Charge d'impôt effective	8 168	1 224
Impôts sur les bénéfiques	7 377	5 298
Impôts différés	791	-4 074
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	8 168	1 224

2.5 Provisions

en K€	Provisions à l'ouverture	Dotations	Reprises	Provisions non utilisées	Autres variations	Provisions à la clôture
Avantages postérieurs à l'emploi	24 601	1 639	-1 460	-372	-2 469	21 939
Provisions non courantes	24 601	1 639	-1 460	-372	-2 469	21 939
Provisions pour risques	3 073	1 088	-1 697	-418	1	2 047
Autres provisions pour charges	79	830	-92			817
Provisions courantes	3 152	1 918	-1 789	-418	1	2 864

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des provisions pour pensions et obligations similaires. Les autres variations correspondent aux écarts actuariels inscrits dans le résultat global.

La principale variation des provisions pour risques est une reprise de 1 020 K€ pour restructuration.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de départ en retraite. Elles sont calculées à chaque clôture avec les principaux paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 0,25 %

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

Le calcul des engagements de retraite a été modifié suite à une décision de l'IFRIC IC. L'application rétrospective du changement de méthode a conduit à une modification des comptes du 31 décembre 2020.

Variation de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Engagement à l'ouverture	24 601	25 350
Modification IFRIC IC		-1 299
Coût des services rendus	1 296	1 553
Coût financier	113	267
Mouvements de l'exercice	-1 587	-2 130
→ Dont nouvelles entrées	56	390
→ Dont sorties de l'exercice	-1 643	-2 520
Engagement hors écarts actuariels	24 423	23 741
Ecarts actuariels dans le résultat global	-2 484	860
Engagement à la clôture	21 939	24 601

L'engagement comptabilisé couvre les obligations au titre du régime applicable aux sociétés françaises pour 17 934 K€ et des régimes applicables aux sociétés étrangères pour 4 005 K€.

2.6 Emprunts, dettes financières et dettes locatives

Tableau du risque de liquidité

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	39 517	77 214	16 693	133 424
Dettes financières de location	10 042	26 527	8 374	44 943
Dette financière diverses	6 159	40		6 199
Concours bancaires	52 540			52 540
Sous total	108 258	103 781	25 067	237 106
Comptes courants créditeurs	2 000		25 000	27 000
Intérêts courus	26			26
Total	110 284	103 781	50 067	264 132
<i>Intérêts estimés jusqu'à l'échéance</i>				2 166

Les financements à moyen et long terme, hors la dette financière de location issue du traitement IFRS 16, font l'objet d'emprunts négociés à taux fixes.

La dette d'option de vente accordée aux minoritaires de Fizzer est enregistrée dans les dettes financières diverses pour un montant de 6 100 K€, valeur maximale estimée du prix d'exercice de l'option.

La juste valeur des dettes financières est égale à la valeur comptable.

Variation des dettes financières

en K€	31/12/2020	Flux de trésorerie	Eléments non monétaires			31/12/2021
			Variation de périmètre	Nouveaux contrats de location	Différences de change	
Concours bancaires	51 485	1 054	-	-	1	52 540
Emprunts auprès des Ets de Crédit	163 744	-30 299	-	-	-21	133 424
Dette financière de location	46 207	-11 297	-	9 948	85	44 943
Total dettes bancaires	261 436	-40 542	-	9 948	65	230 907
Prêts actionnaire	27 001	-1	-	-	-	27 000
Autres dettes	3 563	36	2 600	-	-	6 199
Total autres dettes financières	30 564	35	2 600	-	-	33 199
Intérêts courus	42	-16				26
Total dettes financières	292 042	-40 523	2 600	9 948	65	264 132

2.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission et ont une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 50 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 145 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les lignes de tirage sont indexées sur l'Euribor et le coût d'engagement se situe en moyenne à 0,23 %. L'utilisation est soumise à une marge sur la base du montant et de l'échéance de chaque ligne

Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2021. Les covenants associés sont respectés.

Instruments financiers

Le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées, notamment en USD pour les achats de matières premières qui constitue sa principale exposition au risque devises. Le Groupe n'a pas mis en place de couverture à ce titre sur l'exercice. Les autres opérations relatives à la couverture contre les risques de change sont non significatives.

2.8 Juste valeur des instruments financiers

Classes comptables et juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable dans l'état de situation financière.

en K€	Note	Actifs au coût d'acquisition	Désignés à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Total valeur comptable	Juste valeur
Participations non consolidées	2.1.6	213			213	213
Prêts	2.1.6			942	942	852
Autres créances	2.1.6			2 016	2 016	2 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif		192 840		192 840	192 840
Créances clients et comptes rattachés	2.2.2			111 306	111 306	111 306
Total actif		213	192 840	114 264	307 317	307 227

en K€	Note	Juste valeur instruments dérivés	Autres passifs financiers	Total valeur comptable	Juste valeur
Emprunts auprès des Ets de crédit	2.6		133 424	133 424	133 424
Dettes financières de location	2.6		44 943	44 943	44 943
Dettes financières diverses	2.6		6 199	6 199	6 199
Concours bancaires	2.6		52 540	52 540	52 540
Comptes courants créditeurs	2.6		27 000	27 000	27 000
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2.10		2 917	2 917	2 917
Dettes fournisseurs	Passif		76 606	76 606	76 606
Total passif		–	343 629	343 629	343 629

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

en K€	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif	192 840	–	–
Passif	–	–	–	–

2.9 Produits et charges financiers

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des autres créances et VMP	420	381
Autres produits financiers	161	441
Reprises sur provisions et dépréciations	33	22
Différences de change	1 875	1 665
Total des produits financiers	2 489	2 509
Dotation aux provisions et dépréciations	42	42
Intérêts et charges financiers	1 489	1 511
Différences de change	1 740	2 811
Autres charges financières	4	35
Total des charges financières	3 275	4 399

2.10 Autres dettes courantes

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes reçus	1 354	1 732
Dettes fiscales et sociales	36 171	35 695
Fournisseurs d'immobilisations	2 917	3 413
Dettes diverses	19 878	17 038
Produits constatés d'avance	1 059	1 038
Total	61 379	58 916

2.11 Effectif du groupe

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	539	541
Employés	1 056	1 045
Ouvriers et autres salariés	1 954	2 025
Total	3 549	3 611

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies (en K€)	45 125	46 170
--	--------	--------

2.12 Engagements hors bilan

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les principes appliqués par le groupe sont décrits dans la note 15 de présentation des états financiers consolidés. Au titre de l'exercice 2021, les quotas alloués s'élèvent à 57 919 tonnes et les émissions de CO₂ à 73 268 tonnes.

Le nombre de quotas restant à recevoir au titre de la quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne pour la période 2021-2025 est de 231 676 tonnes.

Cautions et garanties

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

Les garanties financières données s'élèvent à 8 258 K€ et les garanties reçues à 1 661 K€.

2.13 Parties liées

Opérations effectuées par le groupe avec les Etablissements Charles Nusse.

en K€	31/12/2021	31/12/2020
<u>Bilan</u>		
Montants en compte courant :		
Dette financière	25 000	25 000
Dettes financières court terme	2 000	2 000
<u>Compte de résultat</u>		
Charges financières	137	144
Redevances	1 508	1 441
Locations hors charges	7 752	7 285

Les sociétés du Groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Ets Charles Nusse et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les locations d'ensembles industriels ou logistiques et de bureaux à certaines sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine sont faites aux conditions du marché. Ces contrats de location sont retraités en application de la norme IFRS 16.

Rémunération des mandataires sociaux

Le montant cumulé des rémunérations perçues par les mandataires sociaux en 2021 s'élève à 1 320 K€ contre 1 225 K€ en 2020. Les administrateurs de la société Exacompta Clairefontaine ont perçu des jetons de présence d'un montant total de 91 K€.

2.14 Honoraires des commissaires aux comptes

Règlement ANC n° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

en K€	31/12/2021	31/12/2020
SEREC AUDIT	175	240
BATT AUDIT	257	242
ADVOLIS	126	85
EY	73	135
PWC	60	68
KBHT	43	-
Autres commissaires aux comptes	150	188
Total certification des comptes	884	958
EY	41	73
PWC	8	7
Total autres services	49	80

Les autres commissaires aux comptes sont essentiellement les contrôleurs légaux des filiales étrangères soit 10 cabinets pour 13 filiales en 2021.

Les autres services sont délivrés aux filiales étrangères des groupes Eurowrap et Biella.

3. Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées, à l'instar des états financiers, avec les périmètres en cours de chaque clôture.

Cadrage avec la situation financière consolidée :

- Les autres actifs affectés regroupent les stocks et les acomptes versés
- Les actifs non affectés sont constitués des créances d'impôt et des impôts différés actifs

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2021

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	288 159	563 272	-124 642	726 789
Amortissements nets des reprises	12 189	32 063		44 252
Dépréciations et provisions	-207	-385		-592
Résultat opérationnel (hors goodwills)	16 994	13 760	-337	30 417
Dépréciation des goodwills et badwill				

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	117 347	192 884		310 231
<i>Dont investissements</i>	12 301	19 052		31 353
Goodwills		45 288		45 288
Créances clients	44 292	91 890	-24 876	111 306
Autres créances	2 614	15 177	-57	17 734
<i>Total au bilan</i>	46 906	107 067	-24 933	129 040
Autres actifs affectés	67 067	153 395	-3 503	216 959
<i>Actifs non affectés</i>				1 087
Total des actifs	231 320	498 634	-28 436	702 605

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 398	1 466		2 864
Dettes fournisseurs	26 781	74 701	-24 876	76 606
Autres dettes	15 975	45 461	-57	61 379
<i>Passifs non affectés</i>				2 644
Total des passifs	44 154	121 628	-24 933	143 493

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2021

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	390 283	309 406	27 100	726 789
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	255 311	49 784	5 136	310 231
<i>Dont investissements</i>	26 980	4 131	242	31 353
Goodwills	34 122	11 166		45 288
Créances clients	78 239	31 289	1 778	111 306
Autres créances	13 127	1 620	2 987	17 734
<i>Total au bilan</i>	91 366	32 909	4 765	129 040
Autres actifs affectés	179 953	29 508	7 498	216 959
<i>Actifs non affectés</i>				1 087
Total des actifs	560 752	123 367	17 399	702 605

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2020

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	254 296	555 369	-120 068	689 597
Amortissements nets des reprises	12 278	25 942		38 220
Dépréciations et provisions	-65	-1 010		-1 075
Résultat opérationnel (hors goodwills)	14 801	-191	117	14 727
Dépréciation des goodwills et badwill				

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	116 966	195 712		312 678
<i>Dont investissements</i>	14 747	19 608		34 355
Goodwills		42 188		42 188
Créances clients	36 044	80 373	-21 127	95 290
Autres créances	3 259	13 299	-47	16 511
<i>Total au bilan</i>	39 303	93 672	-21 174	111 801
Autres actifs affectés	74 055	148 482	-3 165	219 372
<i>Actifs non affectés</i>				1 627
Total des actifs	230 324	480 054	-24 339	687 666

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 085	2 067		3 152
Dettes fournisseurs	24 296	65 128	-21 128	68 296
Autres dettes	15 521	43 441	-46	58 916
<i>Passifs non affectés</i>				78
Total des passifs	40 902	110 636	-21 174	130 442

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2020

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	371 037	292 571	25 989	689 597
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	258 707	48 667	5 304	312 678
<i>Dont investissements</i>	30 435	3 783	137	34 355
Goodwills	31 022	11 166		42 188
Créances clients	65 620	27 787	1 883	95 290
Autres créances	12 296	1 747	2 468	16 511
<i>Total au bilan</i>	77 916	29 534	4 351	111 801
Autres actifs affectés	187 807	25 685	5 880	219 372
<i>Actifs non affectés</i>				1 627
Total des actifs	555 452	115 052	15 535	687 666

4. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale et détenues à 100 % à l'exception de Fizzer détenue à 60 %.

Nom	Adresse
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
A.B.L.	132, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
CARTOREL	384, rue des Chênes Verts - 79410 ECHIRE
CFR Ile Napoléon	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	19, rue de l'Abbaye - 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
CLAIRCELL	ZI – rue de Chartres - 28160 BROU
COGIR	10, rue Beauregard - 37110 CHATEAU-RENAULT
REGISTRES LE DAUPHIN	27, rue George Sand - 38500 VOIRON
MADLY	6, rue Henri Becquerel - 69740 GENAS
EVERBAL	2, Route d'Avaux - 02190 EVERGNICOURT
EXACOMPTA	138-140, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
LALO	138, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
LA VIGNE	6, rue Dewoitine - 78140 VELISY-VILLACOUBLAY
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie - 25350 MANDEURE
MANUCLASS	ZI d'Etriché - 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU
CLAIRCELL INGENIERIE	ZI - rue de Chartres - 28160 BROU
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle - 44470 CARQUEFOU
RAYNARD	6, rue de la Peltière - 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
RAINEX	Lieudit Saint-Mathieu - ZI - 78550 HOUDAN
ROLFAX	ZI route de Montdidier - 60120 BRETEUIL
PAPETERIES SILL	Rue du Moulin - 62570 WIZERNES
PAPETERIES DU COUTAL	ZI du Coutal, 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
PHOTOWEB	1, rue des Platanes - 38120 SAINT-EGREVE
INVADERS CORP	144, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
FIZZER	15, rue Edouard Herriot - 14160 DIVES-SUR-MER
DIGITAL VALLEY PORTUGAL	Rua Saraiva de Carvalho1, n°1C - 1250-240 LISBOA
BRAUSE PRODUKTION (Allemagne)	51149 KÖLN
EXACLAI R GmbH (Allemagne)	51149 KÖLN
RODECO (Allemagne)	51149 KÖLN
MAKANE BOUSKOURA (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA
CLAIR MAROC (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA

PUBLIDAY MULTIDIA (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA
ERNST STADELMANN (Autriche)	Bahnhofstrasse 8 - 4070 EFERDING
EXACLAIR (Espagne)	08110 MONTCADA I REIXAC
EXACLAIR (Belgique)	Boulevard Paepsem, 18D - 1070 ANDERLECHT
EXACLAIR Inc (Etats-Unis)	143 west, 29th street - NEW YORK
EXACLAIR Ltd (Grande Bretagne)	Oldmedows Road - KING'S LYNN, Norfolk PE30 4LW
QUO VADIS International Ltd (Canada)	1055, rue Begin - Ville Saint Laurent - QUEBEC H4R 1V8
EXACLAIR Italia Srl (Italie)	Via Soperga, 36 - 20127 MILANO
QUO VADIS Japon Co Ltd (Japon)	Sangenjaya Combox 4F, 1-32-3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO
QUO VADIS Editions Inc (Etats-Unis)	120, Elmview Avenue - HAMBURG, NY 14075-3770
SCHUT PAPIER (Pays-Bas)	Kabeljauw 2, 6866 HEELSUM
BIELLA SCHWEIZ (Suisse)	Erlenstrasse 44, 2555 BRÜGG
FALKEN (Allemagne)	Am Bahnhof 5, 03185 PEITZ
DELMET PROD (Roumanie)	Industriei 3, 070000 BUFTEA
EUROWRAP AB (Suède)	Hamilton Advokatbyrå, Box 715, 101 33 STOCKHOLM
EUROWRAP A/S (Danemark)	Odinsvej 30, 4100 RINGSTED – (DK)
EURO WRAP Ltd (Grande Bretagne)	Unit 2 Pikelaw Place, West Pimbo Industrial State, SKELMERSDALE WN8 9PP

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés



Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.5. « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les conséquences de la décision de l'IFRS IC relative à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill et autres actifs incorporels

Au 31 décembre 2021, les comptes consolidés intègrent des écarts d'acquisition (« Goodwill ») et d'autres immobilisations incorporelles pour une valeur nette comptable de 45 288 m€ et 18 047 m€ respectivement (42 188 m€ et 15 196 m€ au 31 décembre 2020). Les notes 8. « *Goodwill* », 11. « *Immobilisations incorporelles* » et 12. « *Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)* » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill et des autres actifs incorporels. Le groupe procède à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues au regard de la situation des actifs concernés ainsi que du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Nancy, le 25 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY

Nicolas AUBRUN

Pascal FRANCOIS

RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2021.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'administration, de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2021	2 674 819,35 €
Prélèvement sur autres réserves	<u>1 489 027,05 €</u>
Total	4 163 846,40 €

Affecté à titre de :

Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>3 937 550,40 €</u>
Total des dividendes	4 163 846,40 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 3,68 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2018	2,70	1 131 480
2019	3,00	1 131 480
2020	3,00	1 131 480

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence sur l'exercice 2021 d'opérations relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration renouvelle Monsieur Frédéric NUSSE, demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2027.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration renouvelle Monsieur Guillaume NUSSE, demeurant Hausleberg 1 à Oberried (Allemagne), comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2027.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration renouvelle Monsieur Jérôme NUSSE, demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2027.

